

1681

**Ministère de l'Economie
des Finances et du Plan**

**Direction de la Planification
des Ressources Humaines**

**OPERATION D'EXAMEN DES PROGRAMMES ET
DE DEFINITION DES STRATEGIES
(E.P.D.S)**

COMMISSION :

SANTE DE LA REPRODUCTION/PLANIFICATION FAMILIALE/SANTE SEXUELLE

SALY, 17 - 19 Décembre 1995

SOMMAIRE

I - GENERALITES

II - COMPOSITION DE LA COMMISSION

III - MANDAT DE LA COMMISSION

IV - MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

V - RESULTATS ATTENDUS DE LA COMMISSION

VI - TERMES DE REFERENCE DES CONSULTANTS

6.1. Terme de référence du consultant en SR/PF/Santé sexuelle

6.1.1. Tâches

6.1.2. Profil

6.1.3. Proposition de consultants

6.1.4. Documentation utile

6.2. Terme de référence du consultant en Genre/Population/ Développement

6.2.1. Tâches

6.2.2. Profil

6.2.3. Proposition de consultants

6.2.4. Documentation utile

I - GENERALITES

L'opération d'examen des programmes et d'élaboration des stratégies (EPDS) est un exercice visant à élaborer un cadre cohérent d'exécution d'un programme national de population en étroite collaboration entre le Fonds des Nations-Unies pour les Activités de Population (FNUAP), les autres partenaires au développement et le Gouvernement.

L'objectif majeur de l'EPDS est d'engager un processus de planification stratégique permettant au gouvernement de formuler ses programmes en matière de population en tenant compte des priorités définies par les pouvoirs publics dans ce domaine.

L'EPDS remplit une triple fonction.

i) aider le Gouvernement à élaborer ou à renforcer sa stratégie nationale en matière de population dans le cadre de ses objectifs globaux de développement ;

ii) donner au Gouvernement les moyens de formuler et d'exécuter lui-même des politiques et programmes de population ;

iii) aider le FNUAP et d'autres organismes donateurs y compris les ONG, à formuler leurs programmes d'aide en matière de population et permettre ainsi au Gouvernement de renforcer son cadre de référence pour la recherche de financement.

L'opération d'EPDS comporte :

- une analyse de la situation et des besoins dans le secteur de la population à un moment donné ;
- une évaluation des résultats des activités antérieures menées dans le secteur de la population ;
- des recommandations concernant les initiatives à prendre dans l'optique de la définition d'une stratégie nationale globale.

Le programme d'assistance actuel du FNUAP au Sénégal prend fin en Décembre 1996.

A cet effet, il a été retenu que l'opération d'EPDS, qui a pour but la préparation du nouveau programme de population du Sénégal et du nouveau cycle d'assistance du FNUAP au Gouvernement (1997-2001), démarre en Décembre 1995. A la différence des autres EPDS et à la lumière de la nouvelle orientation stratégique du FNUAP, il a été retenu que l'exercice d'EPDS soit effectué par le Gouvernement en collaboration avec les partenaires au développement, les ONG, la société civile et les groupements à la base.

Le bureau du FNUAP et l'Equipe d'Appui Technique (CST) basée à Dakar apporteront l'appui technique nécessaire.

L'opération d'EPDS est coordonnée et supervisée par un comité de pilotage composé des représentants des départements ministériels, des partenaires au développement et des ONG.

Pour ce faire, trois (3) commissions relatives aux domaines ci-après ont été constituées :

- Santé de la reproduction/planification familiale/Santé sexuelle
- Population et stratégies de développement
- Plaidoyer.

II - COMPOSITION DE LA COMMISSION

Dans le cadre de l'opération d'examen des programmes et de définition des stratégies, une commission santé de la reproduction a été mise sur pied en vue d'aider le gouvernement dans la définition d'une stratégie nationale dans le domaine de la santé reproductive.

La commission est composée des représentants des ministères techniques, des ONG, des associations privés, des bailleurs de fonds, de la société civile, des centrales syndicales, du patronat, etc..

La commission est présidée par le Directeur de l'Hygiène et de la Santé Publique. La vice-présidence est assurée par le directeur de la composante "Promotion du statut de la femme" du Projet de Développement des Ressources Humaines (PDRH1). Le Directeur du Programme National de Planification Familiale (PNPF) en est le rapporteur.

III - MANDAT DE LA COMMISSION

La commission devra procéder :

3.1. au préalable, à une définition de la Santé Reproductive (SR) y compris la planification familiale et la santé sexuelle en tenant compte autant que possible des recommandations de la conférence du Caire.

3.2. l'élaboration d'un diagnostic détaillé du secteur de la santé reproductive dans le contexte de la santé en général.

A ce propos, elle devra :

- recueillir des données actualisées sur la santé reproductive, la planification familiale et la santé sexuelle qui sont disponibles à partir des enquêtes ou des évaluations des programmes afin d'avoir des repères pertinents ;
- analyser l'impact des politiques menées dans les domaines de la santé maternelle et infantile, de la planification familiale et de la santé génésique et sexuelle notamment à travers la disponibilité des services l'efficacité des campagnes d'information/sensibilisation ;
- mesurer le niveau d'implication des populations dans la mise en oeuvre des programmes de Santé de la Reproduction/Planification Familiale/Santé sexuelle (SR/PF/SS) ;
- évaluer la qualité et l'accessibilité des services (sur les plan géographique et financier) ;
- évaluer le niveau d'intégration des services de SR ainsi que l'organisation de ces services ;
- faire le point sur la prise en charge des besoins des divers groupes cibles : adolescents et jeunes, personnes âgées, hommes, populations rurales et urbaines... ;
- analyser les contraintes diverses du secteur : politiques, financières, juridiques, culturelles, ressources humaines ;
- faire le point sur la recherche en matière de SR et identifier les principales lacunes ;
- faire le point sur la formation des ressources humaines et sur la disponibilité du personnel ;
- évaluer l'intervention des bailleurs de fonds, des ONG, des associations impliqués dans le domaine de la SR ;
- étudier la coordination des actions menées par les structures gouvernementales, les ONG, les bailleurs de fonds intervenant dans le domaine ;
- analyser le cadre institutionnel mis en place pour l'exécution des programmes et identifier les principales contraintes ;
- analyser le système d'information et de gestion en matière de SR ;
- passer en revue l'apport et la pertinence de la contribution des bailleurs de fonds dans le domaine de la SR/PF ;

- passer en revue l'apport et la pertinence de la contribution de l'Etat, des autres bailleurs de fonds et des ONG intervenant dans le secteur.

3.3. Sur la base du bilan diagnostic établi, la commission devra élaborer des recommandations et proposer les grandes orientations stratégiques du secteur SR/PF/Santé sexuelle.

Ces recommandations devront prendre en compte les éléments ci-après :

- l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services
- l'intégration des services et la mise en place d'un système intégré en matière de SR ;
- la levée des contraintes juridiques, réglementaires et culturelles ;
- la définition d'un cadre institutionnel approprié pour favoriser une exécution adéquate des programmes de SR ;
- un mécanisme de coordination, de suivi et d'évaluation.
- la mobilisation des fonds et la coordination entre ces bailleurs de fonds.

A chacune des étapes évoquées ci-dessus, la commission tiendra compte de tous les aspects concernant le statut de la femme, des jeunes, ainsi que la recherche et l'Information, l'Education et la Communication (IEC).

IV - MODALITES DE FONCTIONNEMENT

4.1. Pour l'ensemble du processus, la commission devra commettre, à chaque étape, cinq consultants pour l'exécution des différentes tâches qui lui sont confiées :

- élaboration du bilan diagnostic dans le domaine de la SR/PF/Santé sexuelle (2 consultants) ;
- définition des stratégies dans le cadre de l'opération d'EPDS (trois consultants).

4.2. La commission devra élaborer les termes de référence des consultants pour chacune des étapes de l'exercice de l'EPDS.

4.3. Pour ce faire, la commission devra proposer au comité de pilotage une liste de consultants ou de cabinets.

4.4. La commission devra proposer un mécanisme de suivi du travail des consultants et leur proposer un calendrier tenant compte des échéances retenues pour l'ensemble de l'exercice.

4.5. La commission devra veiller à harmoniser ses activités avec celles des autres commissions mises en place.

4.6. Le président convoquera la commission de manière périodique et veillera à l'organisation du travail.

4.7. Les rapports produits par les consultants seront examinés et approfondis par la commission dans le cadre d'ateliers qui seront organisés, après chaque étape (diagnostic et élaboration de stratégies) en se basant sur le calendrier établi pour la réalisation des travaux de l'EPDS.

V - RESULTATS ATTENDUS

5.1. La commission devra soumettre au comité de pilotage les rapports d'étape et les rapports définitifs établis par les consultants après les avoir validés.

5.2. La commission devra produire un rapport sur le diagnostic du secteur SR/PF/Santé sexuelle.

5.3. Elle devra proposer au comité de pilotage une note d'orientation stratégique dans le domaine de la SR/PF/Santé sexuelle.

VI - TERMES DE REFERENCE DES CONSULTANTS

Deux consultants seront requis pour travailler dans les domaines suivants :

- SR/PF/Santé sexuelle
- Genre/Population/Développement.

Les aspects IEC/Population seront pris en compte par le consultant recruté dans la commission Plaidoyer.

6.1. Termes de référence du consultant en Santé de la reproduction/Planification familiale/Santé sexuelle

6.1.1. Tâches

Il aura la responsabilité d'aider à la réalisation des objectifs principaux de la mission tels que formulés dans le Manuel-Mandat de la mission EPDS et ceux spécifiquement établis pour ce secteur.

Il (Elle) accordera une attention particulière aux tâches suivantes :

- 1 - Recueillir tous les éléments disponibles pour une définition de la SR/PF/Santé sexuelle.
- 2 - Recueillir les informations actualisées sur l'engagement du Gouvernement en matière de Santé de la Reproduction/ Planification Familiale/Santé sexuelle, sur les politiques nouvellement adoptées et/ou formulées, notamment les conclusions et recommandations du conseil interministériel sur la politique de population de juillet 1995, le projet de plan d'action issu de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (post-CIPD) du Sénégal, les nouvelles orientations de la politique de santé et d'action sociale, l'enquête EDS II, l'enquête "Analyse situationnelle sur les points de prestations de services de PF au Sénégal" de Février 95, le draft sur les Normes et Procédures en PF, etc...

Il accordera une attention particulière aux politiques en faveur de la promotion du statut de la femme et son intégration dans le processus du développement ;

- 3 - Faire le point sur le secteur SR/PF/Santé sexuelle dans le contexte global de la santé en passant en revue la capacité des services de santé, leur nombre et accessibilité, l'état des infrastructures, le pourcentage de la population ayant accès aux services de PF y compris la planification familiale naturelle, le potentiel des ressources humaines, la qualité des services offerts à tous les niveaux du système sanitaire y inclus le secteur privé. Une attention devrait être accordée aux services de maternité ainsi qu'au rôle des accoucheuses traditionnelles.
- 4 - Passer en revue les perspectives d'intégration des programmes spécifiques dans un programme global de SR/PF/Santé sexuelle ;
- 5 - Passer en revue l'état et la portée des programmes et activités SR/PF du Gouvernement et des ONGs et analyser dans quelle mesure les objectifs de ces programmes sont en voie de réalisation, quelles sont les contraintes (politiques, juridiques, culturelles et institutionnelles).
- 6 - Passer en revue la situation dans le domaine de l'information sanitaire en faisant ressortir les efforts entrepris en faveur des jeunes, des hommes et des femmes en rapport avec le consultant IEC/Population et Genre/Population/Développement.
- 7 - Faire un constat de l'état de la santé reproductive des adolescents/es sur les plans politiques, stratégiques et opérationnels (interventions et services y compris le counseling).
- 8 - Analyser les progrès réalisés en s'appuyant sur les indicateurs sanitaires, démographiques et les statistiques en matière d'utilisation des méthodes contraceptives.

- 9 - Faire le point des actions menées dans le cadre de la lutte contre le SIDA.
- 10 - Passer en revue le programme SR/PF financé par le FNUAP, ses réalisations, son impact, ses contraintes (Programme National de Planification Familiale, Programme de Lutte contre la Mortalité Maternelle).
- 11 - Faire un bilan des apports des autres bailleurs de fonds dans ce secteur (UNICEF, USAID, la Coopération Française et le FED, la Banque Mondiale, la Coopération Canadienne, le CRDI, l'Union Européenne, le PNUD, l'OMS, les Pays-Bas, etc....) ainsi que les mécanismes de coordination établis en vue de maximiser ces apports.

Une attention particulière devrait être accordée au volet Formation ainsi qu'aux recherches menées (qualité ; utilisation faite des résultats dans l'amélioration des politiques et programmes, etc...).

- 12 - Déterminer les progrès réalisés dans le cadre de l'intégration de la PF dans les services SR, la qualité de ces services, la qualité de l'accueil du public, le suivi et la supervision. Une attention particulière sera accordée aux services offerts aux adolescents et adolescentes.
- 13 - Analyser le cadre institutionnel et les structures qui ont / auront la responsabilité de la mise en oeuvre, du suivi et de l'évaluation de la SR/PF dans le cadre du système national de santé et évaluer leurs besoins ; analyser aussi le mécanisme mis en place pour coordonner la mise en oeuvre de la politique de SR/PF et son efficacité.
- 14 - Passer en revue le système d'information et de collecte des données statistiques sanitaires et celles relatives à l'utilisation des méthodes contraceptives ; passer en revue aussi le système logistique, le stockage et la distribution des contraceptifs.
- 15 - Sur la base du bilan établi et en étroite collaboration avec les autorités nationales, le Chef de mission, et les autres membres de la mission ; faire des recommandations pour le secteur en s'assurant que les préoccupations et besoins des femmes sont prises en considération. Les recommandations devraient aussi faire ressortir les programmes et activités prioritaires pour améliorer les services, les systèmes de supervision et du suivi, la gestion, l'accessibilité, etc...
- 16 - Mesurer le niveau d'implication des populations dans les programmes SR/PF/Santé sexuelle.

6.1.2. Profil

Le consultant sera une personne physique ou morale de nationalité sénégalaise.

- Etude de l'USAID sur l'utilisation des services de santé
- Programme à moyen terme de lutte contre le SIDA (PNLS)
- Curricula de formation en IEC et clinique
- Document du Programme de Lutte contre la Mortalité Maternelle
- Etude du Colombia University sur l'évaluation du Programme de Lutte contre la Mortalité Maternelle
- Enquête CAP de l'USC/Femmes du PDRH1 sur la PF (utilisation des méthodes contraceptives)
- Enquête du Population Council sur l'utilisation des méthodes contraceptives
- Rapport d'évaluation à mi-parcours de la PF dans le secteur privé
- Etudes et mémoires portant sur la SR financés dans le cadre du PNPF
- Rapport de la revue du PDRH1 (volet Santé).
- etc...

6.2. Termes de référence du consultant en Genre/Population/Développement

6.2.1. Tâches

Il aura la responsabilité d'aider à la réalisation des objectifs principaux de la mission tel que formulés dans le Manuel-Mandat de la mission EPDS et ceux spécifiquement établis pour ce secteur.

Il (elle) accordera une attention particulière aux attributions suivantes :

- 1 - Passer en revue les données statistiques, les enquêtes, les études, notamment le Rapport de la Conférence de Ouagadougou, le Rapport national du Sénégal pour la 4ème Conférence mondiale sur les femmes de Beijing, l'étude "Femmes sénégalaises à l'horizon 2015" menées par le MFEF ainsi que les politiques relatives aux femmes et évaluer les besoins dans ces domaines spécifiques.
- 2- Faire une vue globale des projets femmes et développement en cours , financés par le FNUAP.
- 3- Faire la revue des programmes et des projets des autres bailleurs de fonds dans le domaine Femme et Développement.
- 4- Passer en revue la situation dans le domaine de l'information sanitaire en faisant ressortir les efforts entrepris en faveur des jeunes, des hommes, des femmes et des personnes du 3ème âge.
- 5- Evaluer dans quelles mesures les programmes de population ont aidé à améliorer le statut des femmes et leur rôle dans le processus de développement.

- 6- Identifier les domaines où les femmes ne sont pas adéquatement représentées et faire des recommandations pour améliorer la situation ;
- 7- Identifier et évaluer les capacités des principales structures institutionnelles, des ONG et des organisations à la base opérant dans le domaine Genre/Population/Développement (GPD), du point de vue organisationnel, de gestion, de ressources humaines etc... et proposer des solutions aux contraintes existantes. Mettre, à cet égard un accent particulier sur le rôle que jouent et peuvent jouer les fédérations de femmes et groupements de promotion féminine dans ce domaine.
- 8- Evaluer la prise en compte des questions de genre dans les programmes SR/PF ;
- 9- Evaluer l'impact des projets d'accompagnement menés dans le cadre des programmes de population (activités génératrices de revenus, alphabétisation, activités socio-culturelles) sur la promotion de la femme.
- 10- Analyser la manière dont les hommes, les femmes, les jeunes et les personnes du 3ème âge sont pris en compte dans le programme SR/PF en tant que cibles et acteurs.
- 11- Analyser la coordination des bailleurs de fonds entre eux ainsi que les procédures de mécanismes de mobilisation des fonds.
- 12- Analyser la prise en compte du genre dans les opérations de collecte de données.
- 13- Analyser les domaines et évaluer les besoins en formation.
- 14- Analyser le rôle des hommes et des femmes dans le processus de mise en oeuvre du programme SR/PF (rôle dévolu aux sage-femmes, aux infirmiers/infirmières, assistants/assistantes sociales, aux femmes placées à un niveau décisionnel plus élevé.
- 15 Identifier et analyser les contraintes politiques, économiques, socio-culturelles et législatives liés à l'amélioration du statut de la femme.
- 16- Identifier les besoins en formation et en supports pédagogiques dans le domaine Genre/Population et Développement ;
- 17- Travailler en étroite collaboration avec les autres consultants chargés de la SR/PF et de l'IEC.

- 18- Sur la base du bilan établi et en étroite collaboration avec les autorités nationales, le Chef de mission, et les autres membres de la mission ; faire des recommandations pour le secteur en s'assurant que les préoccupations et besoins des femmes sont prises en considération. Les recommandations devraient aussi faire ressortir les programmes et activités prioritaires pour améliorer les services, les systèmes de supervision et du suivi, la gestion, l'accessibilité, etc...
- 19- Participer à la rédaction du rapport sectoriel.

6.2.2 Profil

Le consultant sera une personne physique ou morale de nationalité sénégalaise.

Il devra :

- être disponible durant la période de la consultation ;
- avoir de bonnes dispositions pour le travail en équipe ;
- être titulaire d'au moins une maîtrise en sciences sociales
- justifier d'une expérience d'au moins 5 ans dans la mise en oeuvre des programmes en direction des femmes ;
- avoir une expérience d'au moins 5 ans en matière de Genre/Population/Développement ;
- avoir une bonne connaissance des politiques et projets relatifs en Genre/Population/Développement ;
- avoir une bonne maîtrise de l'approche Genre/Population et une aptitude à développer des stratégies ;
- avoir une bonne connaissance de l'approche communautaire.

6.2.3. Proposition de consultants

- ASBEF
- ECRAN
- Marguerite MONNET
- Oumou Khaïry NIANG
- Seynabou TALL
- Mariama TOURE
- ENTSS/Fatou SARR SOW
- Fatou Sow DIAGNE
- Codou BOPP
- FDEA/Soukeyna Bâ NDLAYE
- Ibrahima Lamine DIOP
- SIDES.

ANNEXE

Liste des institutions composant la Commission Santé de la reproduction/Planification familiale/Santé sexuelle :

- MFEF
- SANFAM
- ASBEF
- ASPF
- MEFP
- MEN
- GEEP
- MJS
- COREPORH Saint-Louis
- Assemblée Nationale
- Réseau Islam/Population
- FNUAP
- MSAS
- DFP
- CEGID
- CSS/Scout
- PNUD
- UNICEF
- OMS
- Union Européenne
- Ambassade Pays-Bas
- PNUD
- Patronat
- Société civile
- Centrales syndicales.